

Strasbourg, 20 juin 2025

EPAS(2025)38 final

ACCORD PARTIEL ÉLARGI SUR LE SPORT
(APES)

STRATÉGIE 2026-2027

Sommaire

INTRODUCTION.....	2
Contexte.....	2
Structure de l'APES (au sein de la Division Sport)	2
STRATÉGIE DE L'APES 2026-2027.....	5
Objectif stratégique 1 - ABOUTIR à un sport accessible à tous.....	6
Objectif stratégique 2 - PROMOUVOIR et mettre en œuvre la Charte européenne du sport (CES)..	8
Objectif stratégique 3 - ELARGIR L'APES en termes d'adhésion et de visibilité.....	9
Objectif stratégique 4 - SOUTENIR les droits humains, l'intégrité et la gouvernance	12
Annexe 1 - Exemples de réalisations.....	15
Annexe 2 - EPAS(2025)50 - Proposition de travaux de suivi, par l'APES, du projet conjoint finalisé entre l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe « Tous·tes ensemble : Pour une plus grande égalité de genre dans le sport » (Mars 2023-Février 2025).....	15

INTRODUCTION

Contexte

Le 11 mai 2007, le Conseil de l'Europe a adopté la résolution [CM/Res\(2007\)8](#) instituant l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) dans le but de donner un nouvel élan à la coopération paneuropéenne en matière sportive et de relever les défis auxquels le sport doit faire face en Europe et ailleurs.

L'APES offre une plateforme de coopération intergouvernementale entre les autorités publiques dans le domaine du sport et réunit aujourd'hui [41 États membres](#) dans le but d'assurer le respect des valeurs européennes dans le sport et de promouvoir un sport juste et responsable, accessible à tous. L'APES encourage le dialogue entre les autorités publiques, les fédérations sportives et les ONG liées au sport, notamment par le biais de son Comité consultatif actuellement composé de 30 parties prenantes qui apportent leur contribution sur la politique et la gouvernance dans le domaine du sport. Cette plateforme unique en son genre contribue à une meilleure gouvernance et vise à rendre le sport plus [éthique](#), plus [inclusif](#) et plus [sûr](#) (les trois piliers du travail de l'APES), conformément à la [Charte européenne du sport](#) (CES) qui sous-tend l'ensemble du travail du Conseil de l'Europe dans ce domaine et en particulier celui de l'APES. Les principales réalisations de l'APES sont présentées à l'annexe I.

Structure de l'APES (au sein de la Division Sport)

L'APES dispose de trois organes statutaires :

- un [Comité de direction](#) (CD), composé de représentant·es des autorités publiques compétentes en matière de sport des [41 États membres](#) ;
- un [Comité consultatif](#) (CC), pouvant compter jusqu'à 35 organisations sportives, et
- un [Comité statutaire](#) (CS) composé des 41 représentant·es permanent·es de ses États membres auprès du Conseil de l'Europe.

L'APES dispose également de deux organes non statutaires :

- le [Réseau de Magistrat·es / Procureur·es Responsables du Sport \(Réseau MARS\)](#), et
- le [Pool d'expert·es internationaux·ales sur un sport sûr](#).

Le Secrétariat de l'APES est basé au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg et veille à ce que le programme d'activités de l'APES soit mis en œuvre, et les résultats présentés et évalués.

Le Secrétariat soutient tous les organes statutaires et non statutaires et travaille en étroite collaboration avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe actifs dans le domaine du sport et dans des domaines thématiques connexes, en particulier les équipes de la Division Sport qui surveillent la mise en œuvre des conventions et des projets conjoints, la Division de l'égalité de genre, l'Unité Orientation sexuelle, identité et expression de genre, et caractéristiques sexuelles (SOGIESC), la Division des migrations et des réfugiés, le Groupe Pompidou, le Service de la jeunesse, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) – et notamment son Alliance parlementaire pour la bonne gouvernance et l'intégrité dans le sport, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, le Centre Nord-Sud et la Conférence des OING (CINGO).

La Division Sport - Actions complémentaires

L'APES travaille en étroite collaboration avec d'autres secteurs de la Division Sport, notamment avec les équipes chargées de superviser la mise en œuvre :

- de la [Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives](#) (Convention de Saint-Denis) ;
- de la [Convention sur la manipulation de compétitions sportives](#) (Convention de Macolin), et
- de la [Convention contre le dopage](#).

L'APES travaille également en étroite collaboration avec les équipes gérant les projets conjoints entre l'Union européenne (UE) et le Conseil de l'Europe (CdE) :

Projets en cours avec l'UE :

- [Balance S4 : renforcement des piliers Sécurité et Services de la Convention de Saint-Denis](#) (janvier 2024 – septembre 2025), qui vise à soutenir les États membres du Conseil de l'Europe dans le renforcement de la mise en œuvre des piliers Sécurité et Services de la Convention de Saint-Denis au niveau national, afin d'atteindre un juste équilibre avec le pilier Sûreté ;
- « [Le sport pour toutes et tous – Promouvoir l'inclusion et lutter contre la discrimination à l'égard des personnes en situation de handicap](#) » (mars 2025 – août 2026), qui s'inscrit dans le prolongement des efforts constants visant à établir une culture sportive plus inclusive en éliminant les obstacles et en favorisant une plus grande inclusion des personnes en situation de handicap dans le sport.

Projets achevés :

- [Combattre le discours de haine dans le sport](#) – #SportIsRespect (1^{er} janvier 2022 – 30 juin 2024), qui visait à combattre le discours de haine dans le sport en fournissant une assistance technique aux autorités publiques des États partenaires du projet et aux autres parties prenantes du sport (pratiquants, arbitres, entraîneurs, supporteurs) pour élaborer des stratégies globales en ayant toujours les droits humains en toile de fond ;
- [Tous-tes ensemble : promouvoir une plus grande égalité de genre dans le sport](#) (1^{er} mars 2023 – 28 février 2025), dont le but était de mettre en évidence les avantages d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans le sport par la collecte de données, l'éducation aux médias et le partage d'une bibliothèque de bonnes pratiques. Le projet veillait notamment à mettre clairement en évidence la relative invisibilité des femmes dans le sport et le manque de sensibilisation au déséquilibre entre les genres dans le sport et à toutes les questions qui en découlent.

Documents-cadres servant de base à la stratégie 2026-2027 de l'APES

Les principaux objectifs stratégiques pour 2026-2027 ont été définis à l'aune de l'enquête menée auprès des États membres de l'APES présents à la 18^e conférence ministérielle (Porto, 8-10 octobre 2024) visant à fixer la direction des futurs travaux de l'accord partiel, de la précédente stratégie de l'APES (2024-2025), ainsi que des documents de référence suivants :

1. [la Charte européenne du sport révisée](#) (CES), qui est à la base de tous les travaux de l'APES et du Conseil de l'Europe dans le domaine du sport et promeut un sport fondé sur des valeurs,

le sport pour tous, le sport multipartite et les droits humains dans et par le sport. La CES fournit également une définition holistique de l'intégrité du sport, dans ses dimensions personnelle, compétitive et organisationnelle, qui sert de fondement aux travaux de l'APES dans ce domaine. L'article 2 de la CES définit le « sport » et le champ d'application de la Charte comme suit : « 1. Aux fins de la présente charte, on entend par "sport" toutes formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif le maintien ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition à tous niveaux. 2. La présente charte met en évidence les caractéristiques communes d'un cadre sportif européen, considéré par le mouvement sportif comme le modèle sportif européen, et de son organisation, et donne aux États membres du Conseil de l'Europe des orientations générales pour affiner la législation ou les autres politiques en vigueur et pour mettre au point un cadre global pour le sport. Elle a été précisée et complétée par des normes juridiquement contraignantes... » ;

2. le [Programme d'activités 2024-2027](#) du Conseil de l'Europe, qui fournit des indicateurs applicables à l'ensemble de la Division Sport en termes de résultats et encourage les actions complémentaires entre l'APES et les conventions relatives au sport ; les indicateurs pertinents du Programme d'activités¹ spécifiques à l'APES sont inclus dans les quatre objectifs de la présente stratégie. Les [Principes de Reykjavik pour la démocratie](#), adoptés lors du 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe en mai 2023, ont également été pris en considération, notamment en ce qui concerne la lutte contre la corruption, la promotion de l'intégrité et de la liberté d'expression et la coopération avec la société civile ;
3. la [Déclaration du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur l'intégrité du sport](#), adoptée le 27 septembre 2023, qui invite les États membres et les organisations sportives à « promouvoir la transparence, la responsabilité, la démocratie et le comportement éthique dans le sport, y compris la mise en place de systèmes de gouvernance solides, de politiques en matière de conflits d'intérêts, de mécanismes de protection des lanceurs d'alerte, d'enquêtes et de poursuites efficaces en cas de corruption, de manipulation de compétitions, de violence et d'autres violations des droits de l'homme et de l'État de droit dans le contexte du sport ».

¹ Nombre de recommandations et de lignes directrices visant à soutenir l'élaboration de politiques sportives à la lumière de la Charte européenne du sport / Nombre de pays ayant reçu une visite de soutien et de suivi de la Charte européenne du sport / Pourcentage d'États membres de l'APES qui se sont appuyés sur des projets, des outils de mise en œuvre et des orientations pour améliorer leurs politiques ou pratiques sportives, notamment dans des domaines tels que la protection des enfants dans le sport, l'éducation aux droits humains dans et par le sport, ou la bonne gouvernance.

STRATÉGIE DE L'APES 2026-2027

Les quatre objectifs stratégiques 2026-2027 s'appuient sur la structure de travail et les documents-cadres susmentionnés :

Objectif 1 – A aboutir à un sport accessible à tous

Objectif 2 – P romouvoir et mettre en œuvre la Charte européenne du sport (CES)

Objectif 3 – E largir l'APES en termes d'adhésion et de visibilité

Objectif 4 – S outenir les droits humains, l'intégrité et la gouvernance

Pour atteindre ces objectifs, l'APES collaborera, dans la mesure du possible, avec d'autres institutions et organisations internationales travaillant dans ces domaines afin de garantir une efficacité optimale, d'exploiter les synergies et d'éviter les doublons.

Objectif stratégique 1 – ABOUTIR à un sport accessible à tous

Pourquoi ?

Le sport joue un rôle essentiel dans les sociétés modernes et présente de multiples bénéfices individuels et collectifs, notamment sur le plan social, éducatif, récréatif, culturel, économique et de promotion de la santé.

Le sport constitue un outil puissant pour promouvoir des sociétés inclusives, démocratiques et unies. Plus il sera pratiqué et rendu accessible à tous, plus nos sociétés deviendront fortes, saines et unies. Le *droit au sport pour tous* est fondé sur un ensemble plus large de principes relatifs aux droits humains, notamment le droit à la participation à la vie culturelle, le droit à la santé et le droit à la non-discrimination, tels qu'ils sont consacrés dans les instruments internationaux relatifs aux droits humains et réaffirmés dans les normes et cadres politiques du Conseil de l'Europe.

Le sport a la capacité de promouvoir la solidarité entre personnes de tous horizons. Ce caractère inclusif du sport, inscrit dans la Charte européenne du sport, est l'un de ses points forts.

Comment ?

L'APES atteindra cet objectif stratégique :

a. par un travail collaboratif sur l'égalité de genre dans le sport, notamment :

- en assurant le suivi des recommandations du **projet conjoint UE-CdE Tous-tes ensemble : promouvoir une plus grande égalité de genre dans le sport** (voir [rapport analytique](#) et document EPAS(2025)50 figurant à l'annexe II) ;
- en organisant des **tables rondes matinales** annuelles à l'occasion de la **Journée internationale de la femme** ;
- en soutenant les **Rapporteur-es pour l'égalité de genre** du Comité de direction et du Comité consultatif dans la promotion du travail de l'APES en matière d'égalité de genre ;
- en réalisant un **travail transversal d'intégration de la dimension de genre** en collaboration avec la Division de l'égalité de genre du **Conseil de l'Europe**, le GREVIO (Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) et la commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), ainsi qu'avec d'autres secteurs travaillant dans ce domaine ;
- en **collaborant** avec des organismes travaillant dans ces domaines, notamment le **Groupe de travail international sur les femmes et le sport (IWG)**, l'**UNESCO** sur la lutte contre la violence fondée sur le genre dans le sport, l'**Observatoire mondial sur l'égalité de genre et le sport (GO)** sur la collecte de données, le **Groupe de travail européen sur le sport** coordonné par l'Organisation européenne non gouvernementale des sports (ENGSO), et **ONU Femmes**.

b. par la défense de la diversité, de l'inclusion et de la cohésion sociale dans et par le sport, notamment :

- en faisant progresser la **durabilité sociale et le sport**, sur la base du *Livre blanc sur la durabilité sociale et le sport (2025)* préparé en collaboration avec le Mulier Instituut aux fins de rapprocher chercheur-euses et décisionnaires, en facilitant leur coopération et en collaborant avec des partenaires ;
- en diffusant la **boîte à outils pédagogique et l'étude sur « les droits humains des athlètes transgenres et intersexes »** commandée par l'APES à la suite de la Conférence de 2021 sur la diversité et constamment actualisée à la lumière des développements récents dans ce domaine, et en proposant **un soutien stratégique pour lutter contre la discrimination et promouvoir les droits humains de ces athlètes** en collaboration avec l'Unité Orientation sexuelle, identité et expression de genre, et caractéristiques sexuelles ([SOGIESC](#)) du Conseil de l'Europe ;
- en travaillant sur **l'inclusion des personnes migrantes et réfugiées dans et par le sport** ;
- **en intégrant l'inclusion et la participation des jeunes dans le sport**, notamment en veillant à ce qu'il y ait un groupe de jeunes présents lors de tous les événements importants, comme la 19^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport organisée à Monaco, les tables rondes matinales annuelles, etc. ;
- **en promouvant l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le sport**, en contribuant au projet conjoint UE-CdE « Le sport pour toutes et tous – Promouvoir l'inclusion et lutter contre la discrimination à l'égard des personnes en situation de handicap » (mars 2025 – août 2026) et en s'appuyant sur les recommandations du projet ; en soutenant toutes les formes d'inclusion des personnes en situation de handicap, dans et par le sport, et en promouvant des lignes directrices et des exemples de bonnes pratiques liées à la santé, à la sécurité et à l'autonomie de vie ;
- en organisant **l'édition 2027 de la conférence bisannuelle de l'APES sur la diversité**.

c. par la promotion de la santé et du bien-être dans et par le sport :

- dans le prolongement du Forum 2025 de l'APES sur les droits humains et le sport, consacré à « l'accès au sport et à la santé », et de la [Table ronde 2025 de l'APES sur la santé des femmes et le sport](#), en étudiant la possibilité de créer un groupe de travail sur le sport et la santé, notamment mentale, en vue de préparer une recommandation du Conseil de l'Europe sur ce sujet ;
- en abordant les questions de santé publique liées à l'addiction aux paris sportifs en commandant une étude spécifique ;
- en soutenant le développement des capacités motrices des enfants et d'un mode de vie sain par la pratique du sport, à travers la promotion de bonnes pratiques dans ce domaine.

Objectif stratégique 2 – PROMOUVOIR et mettre en œuvre la Charte européenne du sport (CES)

Pourquoi ?

La Charte européenne du sport (CES) constitue l'orientation la plus avancée pour les gouvernements dans la conception et la mise en œuvre de cadres juridiques et politiques dans le sport. En tant qu'épine dorsale du développement politique, elle devrait être activement promue et mise en œuvre au niveau national, régional et du sport de masse dans tous les États membres de l'APES, par le biais des organisations sportives du Comité consultatif et au-delà. Elle promeut un sport fondé sur des valeurs et le sport pour tous et souligne la nécessité d'une approche multipartite².

Comment ?

L'APES atteindra cet objectif :

- a. **en soutenant l'organisation de sessions nationales d'information** réunissant les organisations sportives nationales et les organismes locaux et régionaux, afin de promouvoir des domaines spécifiques couverts par la CES, identifiés par le pays concerné ;
- b. **en partageant des informations sur la méthodologie** mise au point par le groupe de travail sur la CES afin de renforcer et d'améliorer la mise en œuvre de la Charte dans les États membres ;
- c. en effectuant des **visites de soutien et de suivi** de la mise en œuvre de la CES trois fois par an dans différents États membres sur la base d'un questionnaire préparé par le groupe de travail sur la Charte. Les visites déboucheront sur la préparation de fiches d'information spécifiques à chaque pays et d'un rapport contenant des recommandations à destination des États membres ayant fait l'objet d'une visite. Une plateforme en ligne contenant les profils par pays sera également créée ;
- d. en renouvelant constamment l'**appel à l'action** des membres du Comité de direction et du Comité consultatif, pour qu'ils soient acteurs de sa mise en œuvre ;
- e. en diffusant du matériel de sensibilisation pour soutenir la promotion de la CES :
 - une page internet dédiée,
 - une série de versions linguistiques de la CES,

² Voir section B de la CES :

« Article 3 – Pouvoirs publics

1. Le rôle des pouvoirs publics est essentiellement complémentaire à l'action du mouvement sportif et du secteur des entreprises. Les pouvoirs publics définissent les conditions-cadres et, le cas échéant, les obligations juridiques qui sont nécessaires au développement du sport. Dans l'élaboration et l'administration des politiques sportives, les pouvoirs publics devraient poursuivre les objectifs de la présente charte et démontrer qu'ils accordent une grande priorité au respect de l'État de droit et des principes de bonne gouvernance ».

« Article 4 – Mouvement sportif

1. Le mouvement sportif, qui comprend des organisations sportives non gouvernementales, des organisations à but non lucratif, est le principal partenaire des pouvoirs publics dans la mise en œuvre des politiques sportives. Ses organisations sont tenues de respecter les exigences et les limites qui leur sont imposées par la législation en conformité avec les normes internationales ».

- une série de dix fiches d'information,
- une courte vidéo,
- un espace MyCloud pour partager des exemples de bonnes pratiques entre le Comité de direction et le Comité consultatif.

Objectif stratégique 3 – ELARGIR L'APES en termes d'adhésion et de visibilité

I – ADHÉSION

Pourquoi ?

La composition riche et diversifiée de l'APES est déterminante pour la qualité et l'impact de son travail et pour la durabilité de son action. L'élargissement de l'adhésion à un plus grand nombre d'États membres renforcerait encore davantage sa portée et son efficacité.

Comment ?

Extension aux États membres du CdE non-membres de l'APES (à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE)

Encourager les États membres du CdE qui ne font pas encore partie de l'APES à y adhérer devrait continuer d'être une priorité en 2026-2027.

Les réunions ouvertes du Comité statutaire de l'APES peuvent contribuer à offrir à d'autres États membres du Conseil de l'Europe non-membres de l'APES et aux États observateurs auprès du Conseil de l'Europe l'occasion de bénéficier d'une exposition privilégiée aux activités de l'APES et d'une présentation de ses travaux, afin de les inciter à y adhérer.

Les représentants du Comité de direction qui font partie du groupe « Sport » du Conseil de l'Union européenne pourraient inviter les États membres de l'UE qui ne sont pas encore membres de l'APES à y adhérer. Divers événements organisés au niveau de l'UE pourraient être l'occasion de présenter l'APES et d'inciter les États membres de l'UE non-membres de l'APES à y adhérer. Ils pourraient également, le cas échéant, présenter les travaux réalisés par l'APES lors des réunions du groupe « Sport » et de toute autre réunion organisée au niveau de l'UE.

Extension à de nouveaux États membres hors de l'UE et du Conseil de l'Europe

La nature mondiale du travail de l'APES et la possibilité de l'étendre au-delà des frontières européennes en raison du statut d'accord partiel élargi justifient de tendre la main à d'autres pays à travers le monde. Les régions suivantes pourraient constituer des cibles prioritaires idéales :

- la région méditerranéenne au sens large (Algérie, Tunisie, etc.) – qui travaille déjà en étroite collaboration avec le Conseil de l'Europe,
- les pays anglophones tels que l'Australie et le Canada qui coopèrent déjà étroitement avec le Conseil de l'Europe dans le domaine du sport,
- les pays d'Amérique latine.

Les événements organisés en marge des conférences internationales telles que la Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport

(MINEPS) organisée par l'UNESCO pourraient être l'occasion d'encourager des pays non-membres de l'UE et non-membres du CdE à adhérer à l'accord partiel.

II – VISIBILITÉ

Pourquoi ?

L'APES, en tant que marque, doit continuer d'accroître sa visibilité et doit s'assurer qu'il est reconnu pour son leadership et son travail important en matière d'orientation politique.

Comment ?

a. L'APES dispose d'un certain nombre d'arguments de « vente » uniques que le Comité de direction, le Comité consultatif, le Comité statutaire et le Secrétariat, ainsi que d'autres personnes travaillant en étroite collaboration avec l'APES, peuvent continuer de mettre en avant pour mieux faire connaître ses travaux :

- L'APES est un **laboratoire d'idées** qui génère un contenu politique innovant et élabore des normes dans le domaine du sport et des droits humains, en s'appuyant sur le savoir-faire de son infrastructure multipartite d'acteurs clés et en proposant des améliorations dans le secteur du sport conformément aux valeurs de la CES et du Conseil de l'Europe.
- L'APES offre une **assistance technique** (coopération et renforcement des capacités) pour améliorer les connaissances et les capacités de mise en œuvre des politiques sportives du Conseil de l'Europe en facilitant un dialogue constructif avec les parties prenantes du sport et un changement positif aux niveaux international, européen et régional.
- L'APES est à l'avant-garde des **réponses aux nouvelles tendances et aux défis émergents** en matière de politiques du sport.
- L'APES est un **label d'excellence** en termes de création de contenu sur la politique du sport et de soutien aux États membres, aux organisations sportives de terrain et à d'autres acteurs du sport, sur la manière de mettre en œuvre les bonnes pratiques et d'acquérir un savoir-faire dans le domaine de la politique du sport, offrant un forum unique en son genre pour les échanges et l'apprentissage entre pairs.
- L'APES propose toute une série de **livrables en matière de renforcement des capacités**, notamment :
 - des feuilles de route au niveau national dans le domaine d'un sport sûr,
 - des fiches nationales et des profils par pays liés à la Charte européenne du sport,
 - des cours et matériels de formation ;
 - une source d'informations sur les bonnes pratiques par le biais de son espace partagé MyCloud (accessible aux représentant-es du Comité de direction et du Comité consultatif) et du site internet de l'APES,
 - des boîtes à outils pédagogiques (par exemple sur la protection et la promotion des droits humains des athlètes),
 - des études et rapports (qui peuvent être utilisés par les parties prenantes de façon large).

- **L'APES travaille de manière transversale en coopérant avec d'autres services du Conseil de l'Europe**, assurant ainsi la mise en commun de l'expertise de différents secteurs pour rassembler ensuite les actions et les ressources. Les forums sur les droits humains en sont un exemple (de nombreux représentant.es de l'ensemble du Conseil de l'Europe y participent, notamment ceux de la CEDH, de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et des conventions relatives au sport). Un autre exemple est l'élaboration de recommandations dans des domaines pertinents qui peuvent ensuite être adoptées par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (voir recommandations citées dans l'introduction du présent document).
- **L'APES travaille en collaboration avec de nombreuses organisations clés**, dont l'UNESCO, d'autres organes des Nations Unies, Interpol, le Commonwealth, la Commission européenne et les présidences successives du Conseil de l'Union européenne, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Union européenne de radio-télévision (UER) et d'autres organismes sportifs internationaux dont le Comité international olympique (CIO), la FIFA et l'UEFA, pour n'en citer que quelques-uns. Cela permet à l'APES de jouer un **rôle central de coordination** et de renforcer sa position en tant que **pôle d'idées** et **label d'excellence en matière de coopération**.
- **L'APES a un fort potentiel de communication**. Ses principaux domaines de travail sont très visibles et il existe donc un fort potentiel de visibilité pour cet accord partiel élargi du Conseil de l'Europe et, par effet d'entraînement, pour le Conseil de l'Europe lui-même.

Cela signifie que toute manifestation ad hoc liée à des événements de haut niveau ne manquera pas de susciter un grand intérêt et devrait être envisagée comme un moyen d'accroître la visibilité de l'APES.

b. L'APES dispose également d'un certain nombre d'outils de visibilité qui peuvent être utilisés pour promouvoir son travail :

- un **site internet** en évolution constante qui comprend le dernier calendrier des activités et d'autres informations sur son travail ;
- une **série de fiches d'information** dans des domaines-clés : APES, Charte européenne du sport, droits humains, sport pour toutes et tous, protection dans le sport, éducation, migrants et réfugiés, durabilité, égalité de genre et intégrité ;
- **des vidéos sur la CES, le projet « Donnons de la Voix » (« Start to Talk » en anglais)** et une série de vidéos d'athlètes [modèles](#) publiées dans le cadre du projet « Tous-tes ensemble » ;
- **la création permanente de contenu pour les médias sociaux**, qui peut être **republié depuis la page LinkedIn** (Sport at the Council of Europe) et à partir des pages internet du **Conseil de l'Europe/de l'APES** ;
- une série **de publications, de rapports, d'outils pédagogiques, d'études, de brochures** et d'autres documents à partager comme exemples de bonnes pratiques.

Objectif stratégique 4 – SOUTENIR les droits humains, l'intégrité et la gouvernance

Pourquoi ?

En tant que composante majeure de la société, le sport est au cœur des communautés et rassemble les gens autour de valeurs telles que le respect, l'égalité et l'équité. En tant que tel, il peut constituer un puissant vecteur et outil de promotion des droits humains et des valeurs démocratiques et sociétales.

Cependant, le sport est confronté à des menaces complexes et en constante évolution, telles que le dopage, la violence lors de manifestations sportives, la manipulation de compétitions, la corruption et les violations des droits humains ; ces menaces peuvent saper la confiance de la société à l'égard du sport et l'exposer de plus en plus à des violations des droits humains et à des atteintes à l'État de droit.

Pour défendre les droits humains dans et par le sport et promouvoir l'intégrité du sport, il faut coordonner et renforcer l'accent mis sur l'éducation et la mise en œuvre effective des normes applicables par les autorités compétentes.

Pour garantir le succès du sport, il faut constamment adapter sa gouvernance aux nouvelles réalités, soutenir sa bonne gouvernance et sa gouvernance collaborative et veiller à ce qu'il atteigne les objectifs de développement durable. Cette durabilité doit être environnementale, mais aussi sociale et économique.

Comment ?

L'APES peut atteindre cet objectif :

a. par la promotion des droits humains :

- en organisant le [Forum sur le sport et les droits humains](#) : chaque édition est dédiée à un sujet d'actualité et les éditions à venir pourraient porter sur « l'impact de l'intelligence artificielle (IA) sur les droits humains dans le sport » ou encore sur « la paix et la réconciliation dans et par le sport » ;
- en promouvant l'**éducation aux droits humains**, notamment par le biais des formations existantes comme le programme de formation en ligne du Conseil de l'Europe sur l'éducation aux droits humains pour les professionnels du droit ([HELP](#)) et le programme d'éducation aux droits humains pour les jeunes ([HEY](#)) ; ces deux programmes peuvent faire partie de la formation des futurs dirigeants/responsables d'organisations sportives ;

b. par la défense d'un sport sûr :

- en poursuivant la mise en œuvre du projet [Donnons de la Voix](#) qui vise à assurer la protection des enfants dans le sport en cherchant à éliminer toutes les formes d'abus et de violence à leur égard. Il fournit une assistance technique, des ressources et du matériel pour soutenir l'action des autorités publiques en charge du sport et des organisations sportives visant à rendre le sport plus sûr, et aide les acteurs du domaine à élaborer et à mettre en œuvre des politiques de protection des enfants, des campagnes de sensibilisation et des formations pour les parties prenantes concernées. Il vise à faire en

sorte que les enfants bénéficient d'un environnement sportif plus sûr, plus positif, favorisant l'autonomie ;

- en apportant son appui au [Pool d'expert-es internationaux-ales sur un sport sûr](#) qui se réunit chaque année pour une réunion technique restreinte suivie d'un webinaire public. Il offre :
 - un espace partagé pour stocker les bonnes pratiques ;
 - une analyse consultative des domaines de travail à venir afin d'éviter les chevauchements et les répétitions ;
 - la possibilité de préparer toute une série de livrables ;
 - en coordonnant la 19^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport avec les autorités monégasques (3-4 novembre 2026) : cette conférence biennale se concentrera sur la défense d'un sport sûr et la protection des enfants. La conférence marquera également le dixième anniversaire de la [Convention de Saint Denis \(Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives\)](#) ;
- c. par le renforcement de l'intégrité dans le sport :**
- en promouvant, le cas échéant, les conventions du Conseil de l'Europe relatives au sport ;
 - en apportant son appui au [Réseau MARS \(Réseau de Magistrat-es / Procureur-es Responsables du Sport\)](#), qui fait le lien entre le pouvoir judiciaire et les domaines liés à l'intégrité du sport dans toute l'Europe et ailleurs. Ce réseau renforce la coopération internationale et l'échange d'informations dans le domaine de la protection de l'intégrité du sport. Des réunions plénières annuelles sont organisées et le Bureau se réunit régulièrement en ligne pour examiner les menaces et les défis qui pèsent sur l'intégrité du sport ;
 - en renforçant les mécanismes relatifs à l'intégrité dans le sport en vue d'améliorer la coordination et la mise en œuvre ;
 - en apportant un soutien à la mise à jour annuelle de la **base de données sur les cas présumés de corruption dans le sport (DACCS)** ;
 - **en diffusant les [lignes directrices révisées sur l'intégrité du sport](#)** (conformément au Plan d'Action 3 de Kazan, MINEPS, et pour lequel la coordination initiale a été assurée par l'APES) ; la préparation et la mise à jour de ces lignes directrices est menée en **collaboration avec l'UNESCO** ;
 - en assurant le suivi et la mise en œuvre du [cadre de référence IPACS sur la bonne gouvernance](#) (dont la coordination a été assurée par l'APES) **avec le Comité international olympique (CIO)** ;
- d. par la promotion d'une nouvelle approche de la gouvernance collaborative et de la bonne gouvernance dans le sport :**

- **en mettant en œuvre la Résolution intitulée « [La gouvernance collaborative et la bonne gouvernance du sport : soutenir une nouvelle approche à la hauteur de son importance sociétale](#) »** adoptée lors de la 18^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport (Porto, Portugal) ; cette mise en œuvre passe notamment par l'élaboration de versions révisées de deux recommandations du Conseil de l'Europe, à savoir la [Recommandation sur la promotion de la bonne gouvernance dans le sport](#) (CM/Rec(2018)12) et la [Recommandation relative au principe de l'autonomie du sport en Europe](#) (CM/rec(2011)3) ;

- e. **par la promotion de la durabilité dans le sport :**
 - **sur la base d'un travail de cartographie/d'état des lieux étayant les recherches qui visent à développer des indicateurs pour évaluer l'impact économique et social des grands événements sportifs et à concevoir des outils pour évaluer leur impact et leur durabilité ;**

 - en organisant un **webinaire sur la durabilité, le changement climatique et le sport** en 2027.

Annexe 1 – Exemples de réalisations

Servir de plateforme unique d'échange entre les différentes parties prenantes

L'APES soutient le multi-partenariat dans le sport tel qu'il est défini dans la Charte européenne du sport. L'un des moyens d'y parvenir est de mettre en place différents forums d'échanges et de coopération au niveau international, et notamment :

- la *conférence bisannuelle du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport*,
- la *conférence bisannuelle de l'APES sur la diversité*,
- *des tables rondes, dont un petit-déjeuner annuel consacré à l'égalité de genre dans le sport*,
- *les réunions plénières annuelles et les réunions du comité statutaire*,
- *les forums sur le sport et les droits humains*,
- *des webinaires, et*
- *d'autres événements.*

Action normative : recommandations et conventions

L'APES a supervisé la préparation et la rédaction de toute une série de recommandations et de conventions, réunissant des expert.es pour rédiger puis fournir des cadres juridiques pour la politique en matière de sport dans les États signataires. Ces textes sont ensuite adoptés par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe :

- [Recommandation CM/Rec\(2021\)5 du Comité des Ministres aux États membres sur la Charte européenne du sport révisée](#)
- [Recommandation CM/Rec\(2021\)3 du Comité des Ministres aux États membres sur les arts martiaux et les activités de combat extrêmes](#)
- [Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la promotion de la bonne gouvernance dans le sport](#)
- [Recommandation CM/Rec\(2015\)2 du Comité des Ministres aux États membres sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport](#)
- [Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives](#)

Pour une liste complète, voir : [Textes adoptés sur les politiques du sport - Sport \(coe.int\)](#)

Préparation de matériels de visibilité

Manuels et autres supports de communication

L'APES a également produit et préparé toute une série de manuels et d'autres supports de communication pour assurer la diffusion et la promotion des bonnes pratiques dans le sport, en particulier dans le cadre de ses trois piliers que sont le **sport sûr**, le **sport éthique** et le **sport inclusif**.

Voir [Publications - Sport \(coe.int\)](#)

Il a également produit toute une série de matériels de visibilité mettant en valeur son travail : [Multimédia - Sport \(coe.int\)](#) et [Matériel de visibilité - Sport \(coe.int\)](#)

Formations en ligne

Les droits humains dans le sport [Section : Bienvenue au cours HELP sur les droits humains dans le sport ! | Les droits humains dans le sport | Programme HELP](#)

La Convention de Saint-Denis ([Cours en ligne – Sport](#))

Annexe 2 – EPAS(2025)50 – Proposition de travaux de suivi de l'APES pour le projet conjoint finalisé entre l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe Tous·tes ensemble : promouvoir une plus grande égalité de genre dans le sport (mars 2023 – février 2025)

A. Contexte

« [Tous·tes ensemble](#) : Pour une plus grande égalité de genre dans le sport » (1^{er} mars 2023 – 28 février 2025) était un projet conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, mis en œuvre avec le soutien de l'Accord partiel élargi sur le sport. Il a été élaboré dans le prolongement du projet « All in » (« Tous ensemble : vers une parité des genres dans le sport ») (2018-2019), en s'appuyant sur ses bases tout en élargissant sa portée et son étendue, et en approfondissant son analyse.

L'objectif général du projet « Tous·tes ensemble » était de rendre plus visibles les inégalités structurelles qui continuent de faire obstacle à la pleine et égale participation des femmes aux activités sportives. Le déséquilibre entre les genres dans les domaines de l'encadrement, de la pratique sportive, de l'entraînement, de l'arbitrage, de la représentation dans les médias et de l'engagement politique est reconnu depuis longtemps, mais il n'a toujours pas fait l'objet d'une réponse globale et coordonnée. L'objectif du projet était de remédier à cette carence en fournissant des données comparatives solides et en proposant des outils pratiques pour orienter des actions fondées sur des données factuelles.

Le projet visait à aider les autorités publiques, les comités olympiques et paralympiques, les fédérations sportives nationales et d'autres parties prenantes à évaluer et à améliorer leurs approches en matière d'égalité de genre. Il a mis l'accent sur l'intégration des considérations de genre dans la gouvernance, l'élaboration des politiques et la pratique quotidienne des organisations.

Le projet s'articulait autour de trois piliers :

- **1^{er} pilier - [Collecte](#) et analyse de données couvrant 21 pays**

La campagne de collecte et d'analyse de données a constitué l'épine dorsale du projet « Tous·tes ensemble ». Son objectif était de générer une base de données probantes, comparative et solide pour suivre les progrès, identifier les enjeux actuels et orienter les mesures à prendre en faveur de l'égalité de genre dans le sport.

Trois principaux groupes cibles ont été associés tout au long du processus :

- les ministères ou services gouvernementaux en charge du sport ;
- les comités olympiques nationaux et les comités paralympiques nationaux ;
- les fédérations nationales des sports olympiques et paralympiques.

Un réseau de coordinatrices et coordonnateurs nationaux de la collecte des données a été mis en place, avec un ou deux représentant·es par pays. Ces référents nationaux ont coordonné la diffusion des enquêtes et assuré les contacts directs avec les parties prenantes au niveau national. La collecte de données a été réalisée au moyen d'un questionnaire en ligne, administré via la plateforme Eval&Go. Entre janvier et mai 2024, des données ont été recueillies auprès de 21 pays participants : l'Albanie,

l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Géorgie, la Grèce, l'Islande, Israël, le Kosovo³, la Lituanie, Malte, le Monténégro, les Pays-Bas, le Portugal, la République tchèque, la Suède, la Suisse et l'Ukraine.

Au total, 599 réponses ont été traitées :

- 544 réponses de fédérations sportives
- 16 réponses de comités olympiques
- 19 réponses de comités paralympiques
- 20 réponses de ministères ou d'organismes gouvernementaux en charge du sport

Il y a eu un élargissement par rapport au projet « All In » de 2019, auquel ont participé 18 pays et un nombre plus réduit d'organismes. En particulier, le projet « Tous-tes ensemble » a, pour la première fois, ciblé dans sa collecte de données le sport paralympique. L'ensemble de données collectées constitue à ce jour l'une des cartographies les plus complètes et les plus à jour concernant l'égalité de genre dans le sport européen. Le projet a mobilisé un vaste réseau d'expert-es, de coordinatrices et coordinateurs nationaux, d'organisations sportives, d'acteurs de la société civile et de professionnel·les des médias. Il a favorisé l'apprentissage mutuel en permettant la diffusion de bonnes pratiques et a facilité le dialogue entre acteurs institutionnels et acteurs de terrain.

La collecte de données a porté sur six domaines stratégiques :

1. Encadrement
2. Entraînement et arbitrage
3. Pratique sportive (du sport de base au sport de haut niveau)
4. Violence fondée sur le genre
5. Communication/médias
6. Politiques et programmes relatifs à l'égalité de genre

Ces indicateurs ont été repris du premier projet « All In », mais le projet « Tou-tes ensemble » en a élargi la portée. De nouvelles questions ont été introduites en vue de recueillir des informations sur les modèles d'athlètes de haut niveau, les stratégies écrites, l'allocation de fonds, les mécanismes de plainte et les procédures sensibles au genre. De plus, la collecte de données de 2024 incluait pour la première fois l'arbitrage sportif comme domaine d'analyse distinct.

L'analyse des données a été effectuée du mois de mai au mois de décembre 2024. Les résultats finaux comprennent :

- un [rapport analytique](#) complet fournissant des tendances transnationales, des aperçus thématiques et une analyse comparative ;
- des [fiches d'information par pays](#) résumant les principales conclusions pour chaque pays participant.

Les résultats du projet « Tous-tes ensemble » peuvent également être consultés via le [tableau de bord interactif](#) et comparés aux résultats du premier projet « All In ». Cette plateforme permet de comparer les résultats entre les différents pays et les disciplines sportives en fonction des six indicateurs.

³ Toute référence au Kosovo, dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

- **2^e pilier - Ressources en ligne présentant des exemples de bonnes pratiques**
[85 exemples de bonnes pratiques](#) ont été recueillis, dans tous les pays et pour tous les indicateurs, afin de servir de source d'inspiration pour les travaux poursuivis dans ce domaine.
- **3^e pilier - Sensibilisation des médias (formation, création de contenu, participation à des événements)** - Dans le cadre de ce pilier, un réseau de journalistes sportifs a été constitué et ces professionnel·les ont assisté à deux sessions d'information des médias ; l'une s'est tenue au Comité international olympique (CIO) à Lausanne en novembre 2023 et l'autre à l'Union européenne de radiodiffusion (UER) à Genève en novembre 2024. L'objectif de ces sessions était de présenter les bonnes pratiques en matière de représentation des femmes dans le sport, mais aussi d'étudier les problématiques et de trouver des solutions concernant l'environnement de travail des journalistes sportifs. Dans le cadre de ce pilier, une série de [13 entretiens avec des modèles dans le domaine du sport](#) a également été enregistrée en vue d'une large diffusion, notamment sur les médias sociaux.

B. Principales conclusions du projet « Tous·tes ensemble »

Les résultats du projet « Tous·tes ensemble » révèlent un tableau contrasté. Bien que des progrès tangibles aient été réalisés en matière d'engagement politique et de sensibilisation depuis le premier projet « All In » en 2019, des inégalités persistantes entre les sexes demeurent ancrées dans de multiples domaines du sport. Les données confirment que les femmes et les filles dirigeantes et entraîneuses, arbitres et athlètes continuent d'être sous-représentées. En outre, si un plus grand nombre d'organisations reconnaissent désormais l'importance de prévenir la violence fondée sur le genre et de promouvoir une couverture médiatique inclusive, la mise en œuvre d'actions concrètes et les ressources allouées restent limitées. Les résultats mettent en évidence à la fois les acquis à développer et les principales lacunes à combler qui nécessitent une attention coordonnée et soutenue de la part des autorités publiques et des institutions sportives.

Les fonctions d'encadrement demeurent, dans leur écrasante majorité, exercées par des hommes – en 2023, seules 12 % des fédérations sportives nationales étaient dirigées par des femmes. Dans cinq pays (Albanie, Chypre, Monténégro, Portugal et Ukraine), aucune femme présidente n'a été signalée. Alors que la proportion de femmes vice-présidentes et membres de conseils d'administration est passée à 29 % (contre 18 % et 22 % respectivement en 2019), près d'un pays sur cinq a encore signalé des fédérations ne comptant aucune femme au conseil d'administration. Fait encourageant, 60 % des organisations ont déclaré avoir pris depuis 2020 des mesures pour accroître la représentation des femmes dans la prise de décision, même si ces efforts restent inégaux selon les types d'organisations et les pays. Depuis 2020, 60 % des organisations ont pris des mesures pour recruter davantage de femmes aux postes décisionnels. Les comités olympiques nationaux sont les plus actifs à cet égard (94 %), suivis des ministères (70 %) et des comités paralympiques nationaux (6 %), tandis que les fédérations sportives sont les moins actives (59 %).

Dans le domaine de l'entraînement, les progrès ont été limités. Les femmes ne représentent que 23 % de l'ensemble des entraîneuses et entraîneurs inscrits, et seules 22 % sont entraîneuses de haut niveau. Plusieurs pays, dont le Monténégro (7 %), la République tchèque (11 %) et la Géorgie (14 %), ont fait état d'une représentation particulièrement faible des femmes. En revanche, Malte (40 %), la Suède (34 %) et la Suisse (39 %) ont déclaré des taux un peu plus élevés. Un peu plus de la moitié (51 %) des organisations ont pris des mesures pour accroître le nombre d'entraîneuses ; seul un tiers d'entre elles ont mis en place une stratégie écrite. Les mécanismes de soutien ciblés, comme le mentorat, les postes réservés ou les stratégies de recrutement, demeurent sous-développés.

Les femmes arbitres sont un peu plus nombreuses puisqu'elles représentent 32 % des arbitres sportifs enregistrés. Toutefois, les disparités restent très marquées : la Suède (53 %) et les Pays-Bas (51 %) se situent en haut de l'échelle, l'Autriche (8 %) et le Kosovo* (7 %) en bas. Fait encourageant, 54 % des femmes arbitres de haut niveau officient dans les compétitions masculines, ce qui indique une plus grande perméabilité dans ce domaine. Cependant, moins de la moitié des organisations ont pris des mesures concrètes pour accroître le nombre de femmes arbitres.

Les taux de pratique sportive des femmes et des filles restent nettement inférieurs à ceux des hommes et des garçons. Dans l'ensemble des pays interrogés, les femmes et les filles ne représentent que 31 % du nombre total de membres de fédérations sportives. La participation des femmes est particulièrement faible (17 %), contre 27 % pour les filles. La Finlande est le seul pays où les femmes et les filles représentent ensemble 50 % des sportifs. 48 % des fédérations déclarent avoir pris des mesures pour accroître la participation des femmes. Les comités nationaux olympiques et paralympiques se montrent moins engagés dans ce domaine, avec des taux respectifs de 25 % et de 21 %.

Concernant la violence fondée sur le genre dans le sport, les résultats montrent un développement modeste des politiques, et des lacunes importantes dans leur mise en œuvre. Alors que la proportion d'organisations ayant une politique écrite de prévention de la violence fondée sur le genre est passée à 39 % (contre 25 % en 2019), seul un tiers d'entre elles (33 %) allouent des fonds à ces actions. De plus, des procédures officielles de plainte n'existent que dans 51 % des organisations, et seules 37 % offrent un soutien aux victimes. L'Autriche (88 %) et l'Espagne (82 %) enregistrent les taux les plus élevés d'adoption de politiques, tandis que l'Ukraine et Malte sont en dessous de 15 %. L'absence de soutien financier et structurel cohérent continue de limiter l'efficacité des politiques existantes.

La représentation dans les médias demeure un frein majeur à la poursuite de l'égalité de genre dans le sport. Seulement 35 % des organisations ont pris des mesures pour promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la couverture médiatique. Les directives en la matière sont encore plus rares, puisqu'elles n'existent que dans 28 % des cas. Alors que les comités olympiques nationaux et les comités paralympiques nationaux semblent plus actifs dans ce domaine (69 % et 63 % respectivement), les fédérations sportives sont nettement à la traîne (35 %). Des pays tels que la France (65 %) et le Monténégro (56 %) sont en tête de l'élaboration de lignes directrices sur une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les médias.

Enfin, l'engagement institutionnel en faveur de l'égalité de genre reste irrégulier. Si 67 % des organisations déclarent avoir intégré l'égalité de genre dans leurs stratégies à long terme, seules 34 % disposent d'une politique ou d'un plan d'action écrit en la matière. Parmi elles, seulement 39 % allouent un budget pour en financer la mise en œuvre. La Suède se démarque : 100 % des organisations interrogées intègrent l'égalité de genre dans leurs cadres stratégiques. Dans plusieurs pays (notamment la Lituanie, l'Ukraine et Malte), moins de 15 % des organisations déclarent disposer d'une politique spécifique en matière d'égalité de genre.

Pour les six indicateurs, les données soulignent une tendance commune : l'engagement à haut niveau progresse, mais il n'est pas encore associé à des mesures cohérentes en termes d'action, de financement et de responsabilisation. Les résultats du projet « Tous·tes ensemble » démontrent la nécessité de poursuivre et d'accroître les efforts aux niveaux national et international, notamment

pour augmenter le nombre de femmes dirigeantes et entraîneuses, mettre en place des cadres protecteurs et faire évoluer les médias.

C. Recommandations de décisions pour les travaux de suivi de l'APES

Décisions spécifiques requises dans le cadre des travaux de suivi liés aux recommandations du rapport analytique « Tous·tes ensemble » :

Le rapport analytique « Tous·tes ensemble » recommande une série de travaux de suivi (voir section 3.2 du rapport analytique). Certaines de ces recommandations sont reprises ci-après pour décider de la suite à donner aux travaux de l'APES dans ces domaines.

Recommandation 1.

L'Union européenne (UE), le Conseil de l'Europe, en particulier l'Accord partiel élargi sur le sport (APES), et d'autres organisations internationales devraient continuer à encourager les initiatives visant à promouvoir une plus grande égalité de genre dans le sport et à faire en sorte que les recommandations du rapport analytique et du rapport de 2020 adopté par le Groupe de haut niveau sur l'égalité de genre dans le sport continuent d'être mises en œuvre.

Proposition 1.

L'APES poursuivra l'intégration de la dimension de genre dans ses travaux stratégiques et travaillera avec l'UE et d'autres secteurs du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

Recommandation 2.

Toutes les fédérations sportives, les ONG et les autres organismes travaillant dans le domaine du sport devraient veiller à adopter des politiques visant à promouvoir l'intégration de la dimension de genre dans le sport, notamment en encourageant la pratique sportive des femmes et des filles depuis le sport de base jusqu'au sport de haut niveau.

Proposition 2.

L'APES participe régulièrement et apporte son soutien à des débats d'expert-es et à des conférences visant à présenter les bonnes pratiques dans ce domaine, et réunissant notamment les fédérations sportives, les ONG et d'autres organismes travaillant dans le domaine du sport, contribuant ainsi à promouvoir la pratique sportive des femmes et des filles depuis le sport de base jusqu'au sport de haut niveau dans le cadre de politiques adaptées.

Recommandation 3.

Les organismes de recherche, notamment l'Observatoire mondial sur l'égalité de genre et le sport (GO), l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), ainsi que d'autres organisations comme l'UNESCO, des ONG et des organisations de terrain telles que l'ENGSO, qui participent à la collecte de données, devraient, dans la mesure du possible, utiliser les indicateurs définis dans le projet « Tous·tes ensemble » afin de recueillir des ensembles de données comparables. Ces travaux de collecte de données et les études y afférentes devraient être largement diffusés afin d'assurer une sensibilisation constante aux inégalités de genre dans le sport et de permettre un suivi des progrès accomplis.

Proposition 3.

L'APES devrait poursuivre ses travaux bilatéraux avec les organisations concernées pour faire en sorte que les indicateurs issus du projet « Tous·tes ensemble » et la méthodologie adaptée soient diffusés et utilisés aussi largement que possible afin d'assurer la comparabilité des données. Il peut être décidé de travailler selon différents niveaux d'engagement : dans le cadre d'une collaboration plus étroite avec les organismes/ministères nationaux en charge du sport dans les États membres de l'APES, et dans le cadre d'une coordination assurée par des organisations internationales comme le GO et l'EIGE pour travailler avec d'autres continents comme l'Afrique, l'Asie, l'Amérique du Sud, etc.

Recommandation 4.

La collecte de données sur l'égalité de genre dans le sport pourrait être étendue à d'autres domaines comme les études sur la santé des femmes et le sport, les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes dans le sport, le rôle de l'intelligence artificielle et le lien avec la perpétuation des stéréotypes de genre sur les femmes dans le sport, ou encore la situation des athlètes LGBTQI+ dans le sport.

Proposition 4.

Continuer d'étudier d'autres domaines thématiques connexes, notamment le sport et la santé des femmes, tels qu'énumérés dans la recommandation 4, par exemple dans le cadre des tables rondes matinales annuelles organisées par l'APES.

Recommandation 5.

Les États et organisations membres de l'APES devraient, dans la mesure du possible, veiller à l'adoption de politiques d'intégration de la dimension de genre et à la création, sur leurs sites internet, de sections consacrées aux projets visant à promouvoir l'égalité dans le sport. Toute étude sur le sujet devrait être largement diffusée.

Proposition 5.

L'APES devrait continuer à encourager les membres du Comité de direction et du Comité consultatif à diffuser des exemples de bonnes pratiques dans le Cloud (espace de partage) afin de promouvoir l'échange de connaissances. Les études peuvent être diffusées sur le site internet dans l'espace prévu à cet effet.

Recommandation 6.

Tous les organismes sportifs nationaux et les autorités en charge du sport dans les États membres du Conseil de l'Europe devraient réexaminer la question de l'égalité et adopter des plans d'action pour garantir que les femmes et les filles puissent avoir accès au sport sur un pied d'égalité avec les hommes et les garçons, en s'appuyant en particulier sur les valeurs énoncées dans la Charte européenne du sport. La bibliothèque d'exemples de bonnes pratiques créée dans le cadre du projet « Tous·tes ensemble » peut servir de source d'inspiration.

Proposition 6.

Encourager les États membres du Conseil de l'Europe à réexaminer la question de l'égalité et à adopter des plans d'action. Les rapporteur·es pour l'égalité de genre peuvent contribuer aux travaux

en cours dans ce domaine au sein du Comité de direction et du Comité consultatif aux côtés du Secrétariat. Étudier les synergies possibles avec les travaux de l'Unité pour l'égalité de genre.

Recommandation 7.

L'Union européenne de radiodiffusion (UER) et les radiodiffuseurs d'Europe et d'ailleurs devraient continuer à assurer le suivi de la place accordée aux femmes dans les médias sportifs, ainsi que le taux et le type de couverture des sports pratiqués par les femmes et les filles. Le programme de formation de l'UER et les directives du CIO en matière de représentation devraient être considérés comme des exemples phares de promotion d'une couverture médiatique équitable des athlètes, équilibrée en termes de représentation femmes-hommes. L'APES du Conseil de l'Europe devrait assurer la poursuite de la collaboration avec le réseau de professionnel·les des médias sportifs mis en place dans le cadre du projet conjoint « Tous·tes ensemble ».

Proposition 7.

L'APES devrait continuer à travailler en collaboration avec l'UER et à interagir avec le réseau de professionnel·les des médias sportifs mis en place dans le cadre du projet conjoint « Tous·tes ensemble », à la fois pour diffuser des informations sur les travaux de l'APES dans le domaine de l'inclusion, mais aussi pour poursuivre, dans la mesure du possible, les sessions d'information.

Recommandation 8.

L'APES devrait continuer à travailler en étroite collaboration avec les organismes œuvrant à l'égalité de genre dans le sport, notamment le Comité international olympique, le Comité international paralympique, le Groupe de travail international sur les femmes et le sport (IWG), la FIFA, la FIBA, les organisations du Comité consultatif de l'APES, notamment l'UEFA, la Fondation Alice Milliat, l'ENGSO, etc., afin de veiller à ce que les résultats du projet « Tous·tes ensemble » continuent d'être diffusés pour promouvoir l'importance et la valeur d'une plus grande égalité dans le sport.

Proposition 8.

L'APES devrait continuer à assurer un programme de diffusion des résultats du projet « Tous·tes ensemble » avec le soutien des rapporteur·es pour l'égalité de genre (REG) et des coordinatrices et coordinateurs nationaux pour faire en sorte que ce travail bénéficie d'une visibilité constante.

Recommandation 9.

Sur la base du rapport analytique, l'APES est invité à organiser un colloque rassemblant des parties prenantes clés afin de sensibiliser à ce sujet, d'identifier et de systématiser les besoins en matière de collecte de données et de définir des plans d'action ciblés à partir des conclusions figurant dans les fiches d'information et dans le rapport analytique.

Proposition 9.

L'APES devrait organiser un colloque (en 2026, date à confirmer) avec des partenaires clés afin de sensibiliser à ce sujet, d'identifier et de systématiser les besoins en matière de collecte de données et de définir des plans d'action ciblés à partir des résultats du projet conjoint « Tous·tes ensemble ».

Recommandation 10.

Il convient de renouveler, à intervalles réguliers de cinq ans, la collecte de données, la bibliothèque en ligne d'exemples de bonnes pratiques et le travail de sensibilisation des médias pour suivre les avancées dans ce domaine et pour veiller à ce que des informations à jour soient disponibles afin d'impulser les évolutions et les actions nécessaires en vue d'une plus grande égalité de genre dans le sport.

Proposition 10.

S'organiser pour que la Division Sport du Conseil de l'Europe sollicite un financement de l'UE pour un autre projet conjoint pour la période 2028-2030, qui s'inscrirait dans le prolongement des projets « All In » et « Tous·tes ensemble » et qui permettrait notamment d'étendre la collecte de données.

D. Autres points à prendre en compte pour d'éventuels travaux de suivi de l'APES

1. Travail de communication :

- a. Traduire le rapport analytique en français et commencer à préparer les ressources du projet « Tous·tes ensemble » en français et en anglais, puis dans les langues des autres États membres de l'APES (si les finances le permettent).
- b. Communiquer des informations sur le projet conjoint UE-CdE « Tous·tes ensemble » au GR-C.
- c. Encourager les pays participants à organiser des événements visant à améliorer la visibilité des résultats du projet « Tous·tes ensemble » et, si possible, préparer des brochures spécifiques par pays dans les langues correspondantes. Ces événements de diffusion au niveau national devraient viser à réunir les acteurs clés, notamment les ministères, les comités olympiques/paralympiques, les fédérations sportives et les autorités sportives régionales/locales.
- d. Inviter les États membres de l'APES qui n'ont pas participé au projet « Tous·tes ensemble » à s'inspirer des bonnes pratiques présentées dans le cadre du projet « Tous·tes ensemble » et à organiser un événement national de sensibilisation ou à commencer à recueillir des données ou à prendre des mesures pour accroître l'égalité de genre dans le sport au niveau national. L'APES peut fournir des informations aux pays intéressés.
- e. Répondre à l'intérêt international grandissant pour la méthodologie et pour les indicateurs du projet « Tous·tes ensemble » en Afrique, en Asie et en Amérique latine :
 - i. en mettant à disposition des modèles de questionnaire ainsi que la méthodologie utilisée pour la collecte de données ;
 - ii. en collaborant avec les organismes régionaux (par exemple l'Union africaine (UA), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ou le Mercosur) et les partenaires (par exemple ONU Femmes ou l'UNESCO) pour adapter et élargir l'approche « Tous·tes ensemble » à d'autres régions.

2. Encadrement :

Faciliter les sessions de renforcement des capacités sur la réforme de la gouvernance et sur les pratiques de recrutement inclusives à l'attention des autorités nationales et des fédérations.

3. Entraînement et arbitrage :

Promouvoir un cadre-type sensible au genre pour le recrutement, l'évaluation de la performance et l'avancement.

4. Pratique sportive :

Présenter et diffuser les bons exemples d'initiatives locales – durabilité sociale – qui ont permis de réduire efficacement les obstacles à la pratique sportive des femmes et des filles.

5. Lutte contre la violence fondée sur le genre :

Coopérer avec l'UNESCO et d'autres organisations et organes, ainsi qu'avec le Secrétariat de la Convention d'Istanbul (GREVIO) du Conseil de l'Europe, dans ce domaine pour mettre au point une réponse coordonnée et continue visant à réduire la violence basée sur le genre dans le sport et à promouvoir un sport sûr.

6. Médias et communication :

Soutenir le réseau de professionnel·les des médias sportifs mis en place dans le cadre du projet « Tous·tes ensemble » et organiser une session technique annuelle pour ces professionnel·les afin de continuer à promouvoir les bonnes pratiques.

E. Dates à venir :

30 septembre 2025 : Forum de l'Observatoire mondial sur l'égalité de genre et le sport (Lausanne, Suisse)

Octobre 2025 : Présentation nationale du projet « Tous·tes ensemble » en présence de différentes parties prenantes à Nicosie (Chypre)
(date exacte à confirmer)

4-5 novembre 2025 : Congrès européen du sport (Lille, France)

Avril 2026 (à confirmer) : Symposium de l'APES sur le suivi du projet « Tous·tes ensemble » sur l'égalité de genre et le sport

9-11 juillet 2026 : Sommet mondial du GTI sur l'égalité de genre et le sport (Birmingham, Royaume-Uni)